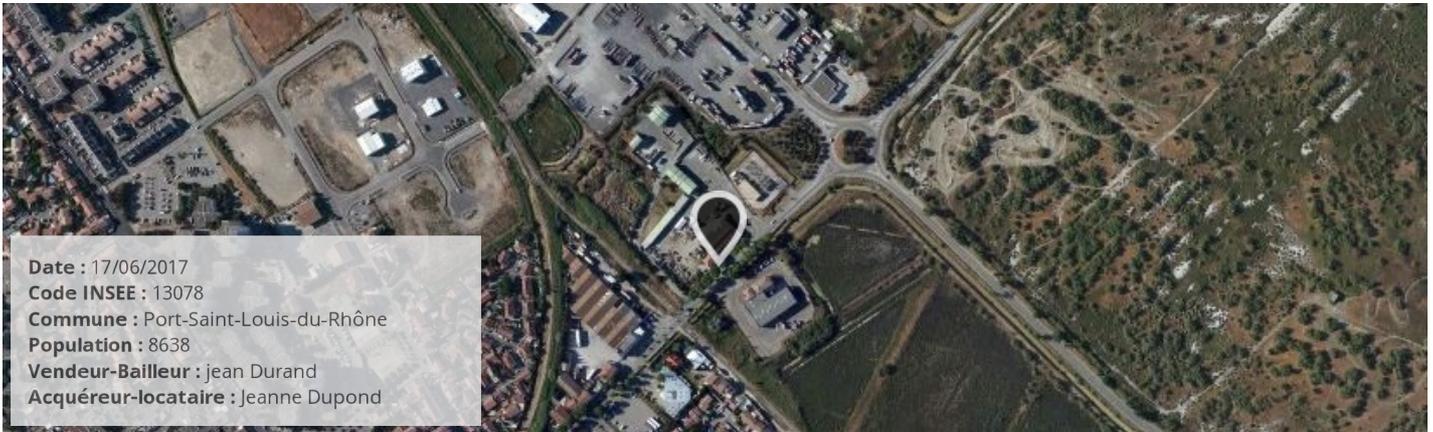


ETAT DES RISQUES NATURELS MINIERES ET TECHNOLOGIQUES

25 AVENUE MAX DORMOY 13230 PORT ST LOUIS DU RHONE



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

11 BASIAS, 1 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 2

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

Inondation
Par submersion marine
Tassements différentiels
Séisme

RISQUES MINIERES ⁽¹⁾

Aucun

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Risque industriel
Rupture de barrage
Transport de marchandises dangereuses

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.
(2) BASOL = Base de données de pollution des SOLS, (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services
(4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

Risques	Etat	Libellé	Date
Inondation (Inondation)	Approuvé	PPR - Rhône	03/09/1911
Inondation (Inondation)	Préscrit	PPR - Port-Saint-Louis-du-Rhône	27/10/2008
Inondation (Par submersion marine)	Préscrit	PPR - Port-Saint-Louis-du-Rhône	27/10/2008
Risque industriel (Effet thermique)	Préscrit	PPRT de Fos Ouest	03/12/2012
Risque industriel (Effet de surpression)	Préscrit	PPRT de Fos Ouest	03/12/2012
Risque industriel (Effet toxique)	Préscrit	PPRT de Fos Ouest	03/12/2012
Risque industriel (Effet thermique)	Approuvé	PPRT Deulep	26/05/2014
Risque industriel (Effet de surpression)	Approuvé	PPRT Deulep	26/05/2014

CONCLUSIONS

Le bien est concerné par les PPR suivants:

- Inondation mais la cartographie indique que le bien ne se trouve pas dans une zone inondable
- Risque industriel

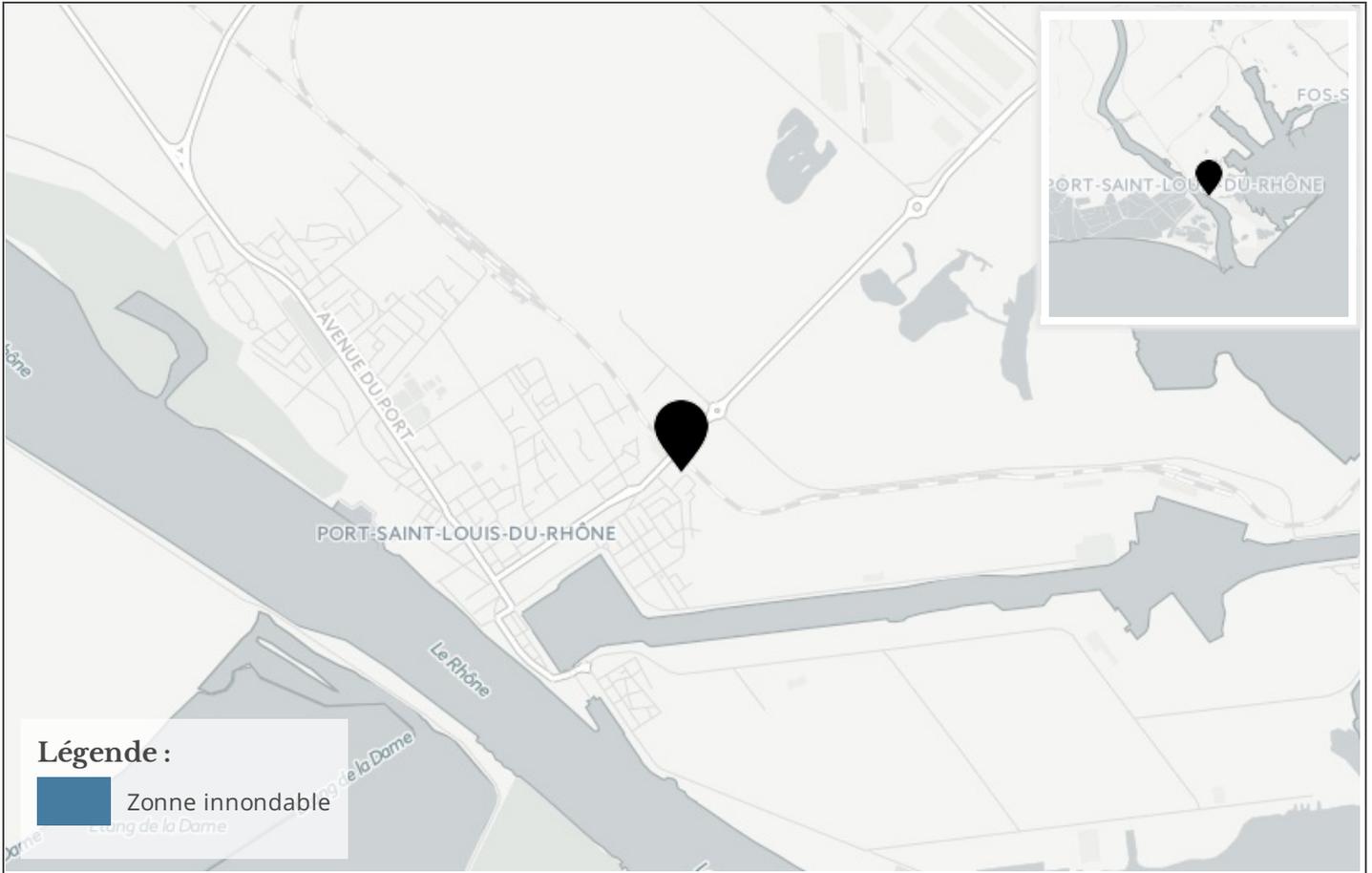
Atlas de Zone Inondable

Aléa	Nom de l'AZI	Date
Inondation	AZI - PSS du Rhône	01/01/1970

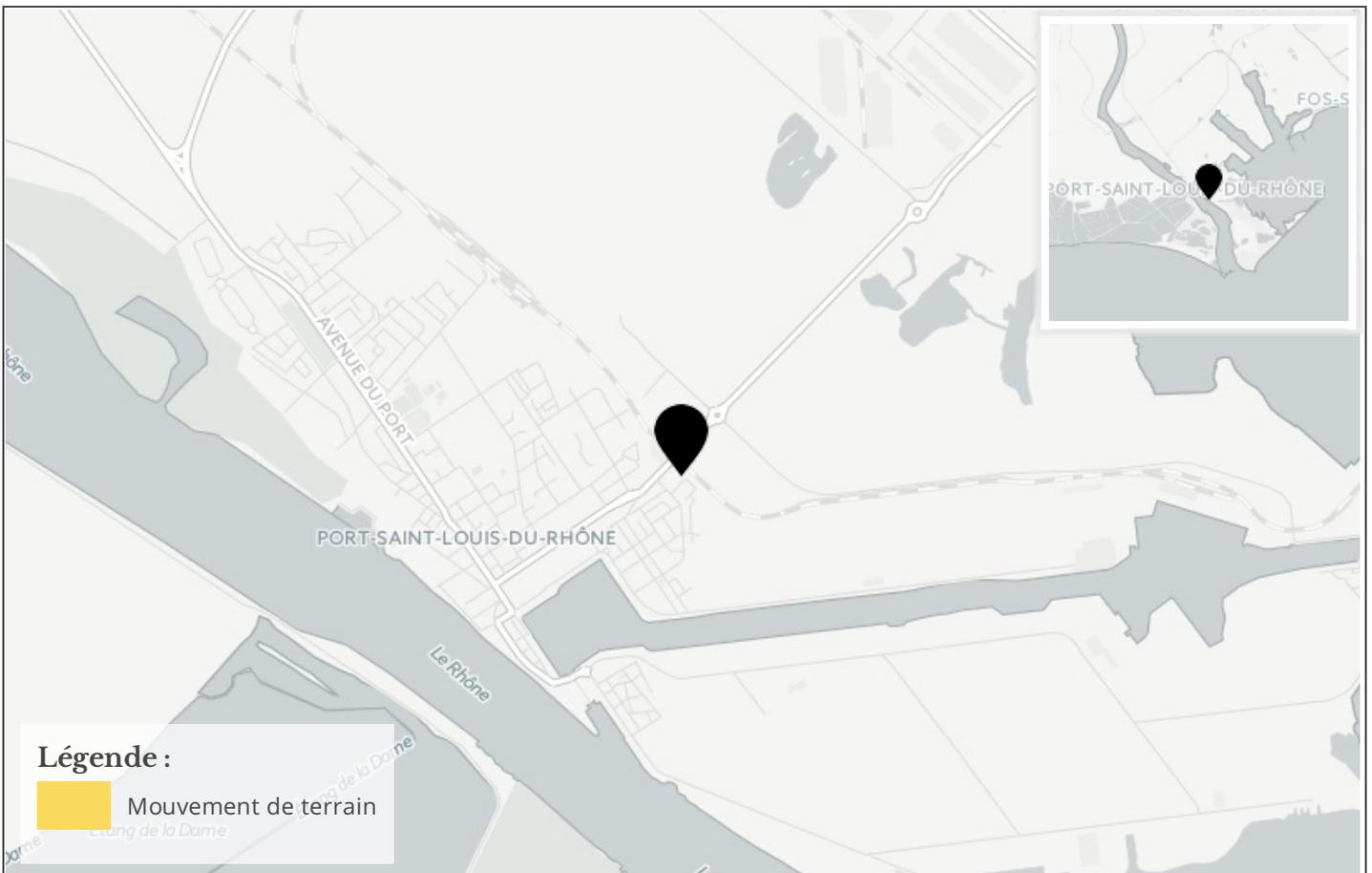
Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Début	Fin	Arrêté	JO du
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	18/11/1982	19/11/1982
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	23/08/1984	24/08/1984	16/10/1984	24/10/1984
Raz-de-marée	05/08/1985	06/08/1985	24/04/1986	10/05/1986
Inondations et coulées de boue	24/09/1986	24/09/1986	09/03/1987	21/03/1987
Inondations et coulées de boue	13/09/1990	14/09/1990	25/01/1991	07/02/1991
Inondations et coulées de boue	07/10/1993	19/10/1993	29/11/1993	15/12/1993
Inondations et coulées de boue	06/01/1994	18/01/1994	26/01/1994	10/02/1994
Inondations, coulées de boue et CMLAV	16/12/1997	19/12/1997	09/04/1998	23/04/1998
Inondations et coulées de boue	20/10/1999	21/10/1999	03/03/2000	19/03/2000
Inondations et coulées de boue	09/09/2002	09/09/2002	17/12/2002	08/01/2003
Inondations et coulées de boue	17/11/2002	19/11/2002	24/02/2003	09/03/2003
Inondations et coulées de boue	25/11/2002	28/11/2002	24/02/2003	09/03/2003
Inondations et coulées de boue	01/12/2003	04/12/2003	12/12/2003	13/12/2003

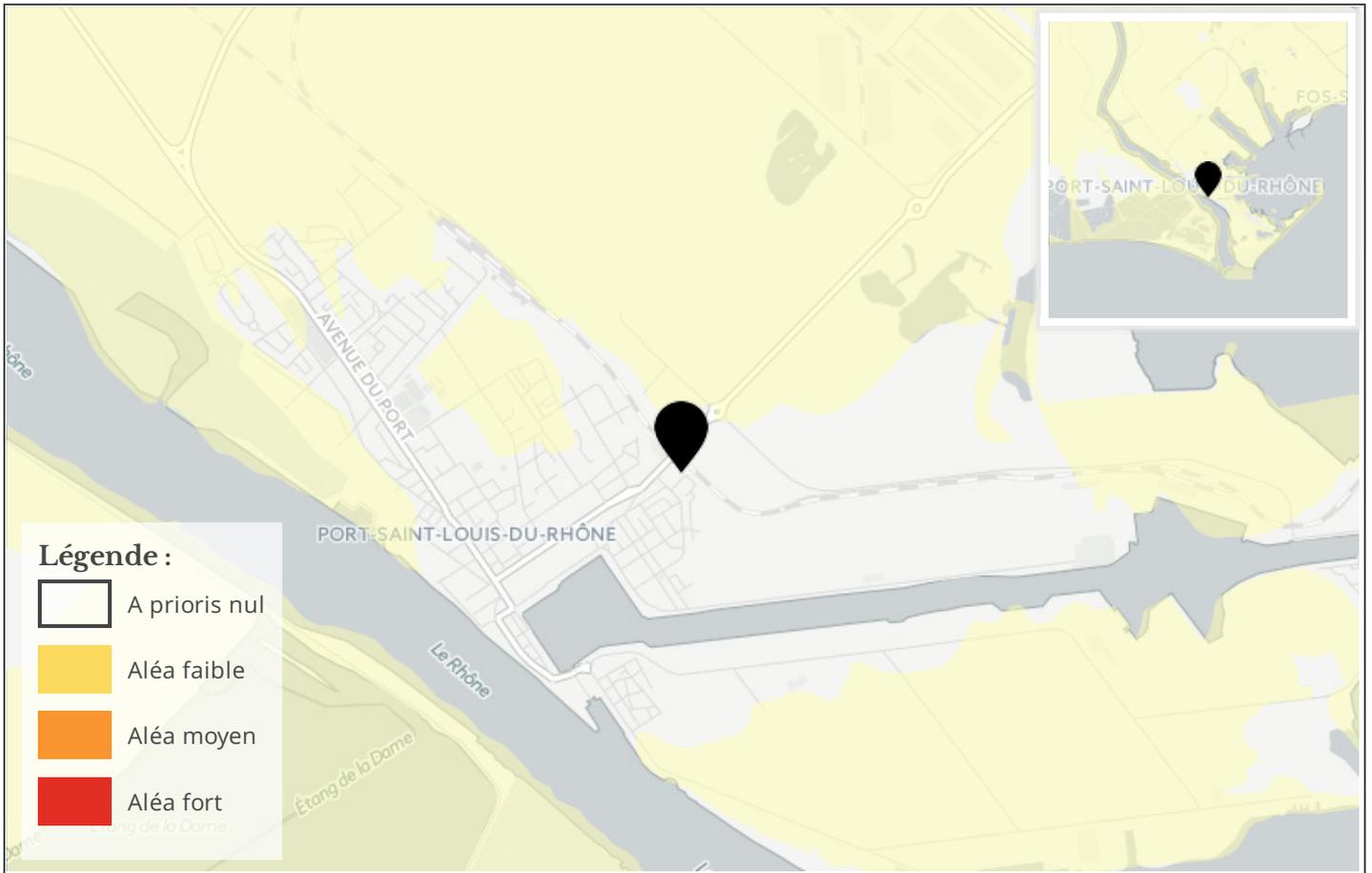
Cartographie des inondations



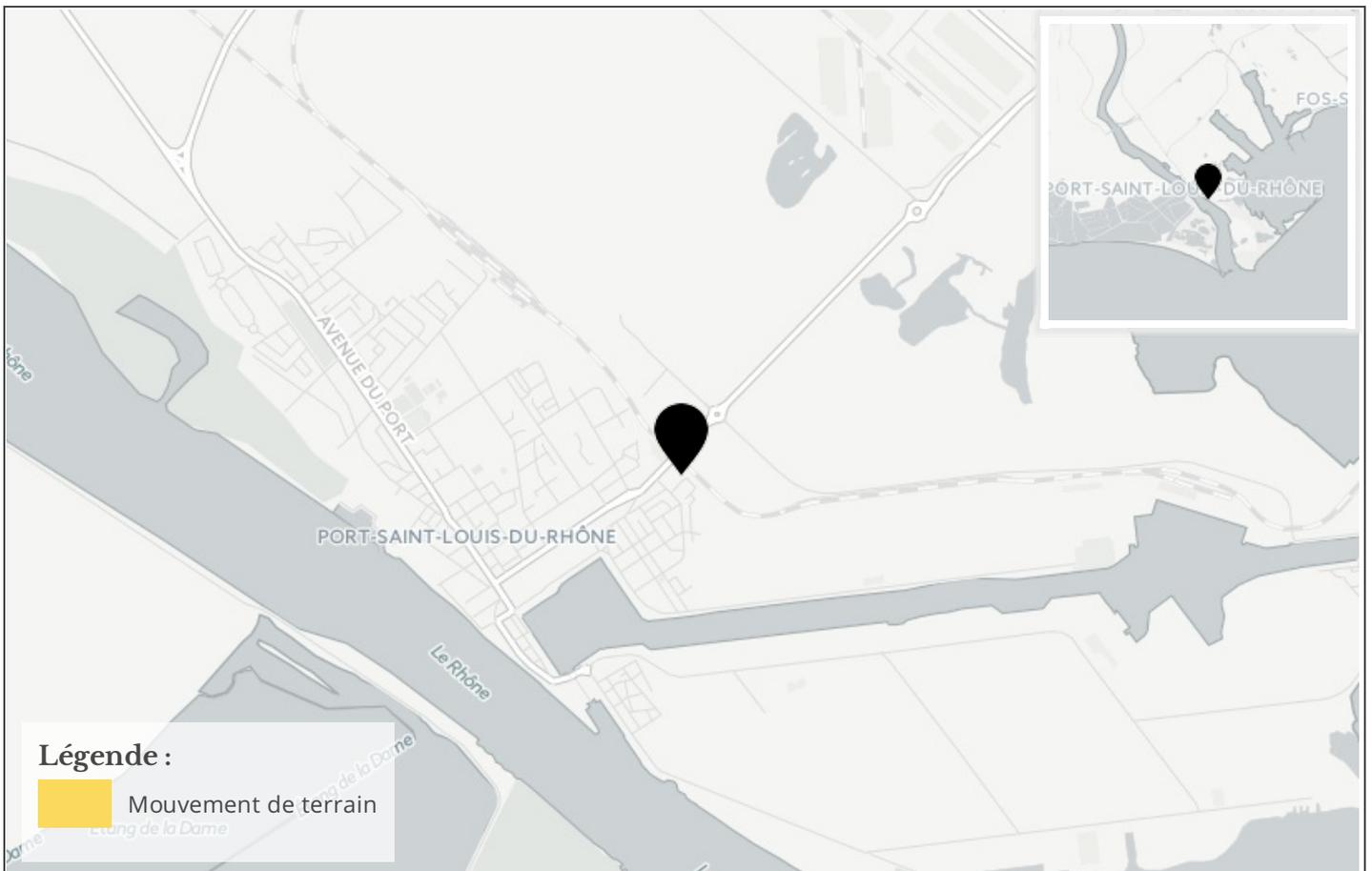
Cartographie des mouvements de terrains



Cartographie des argiles



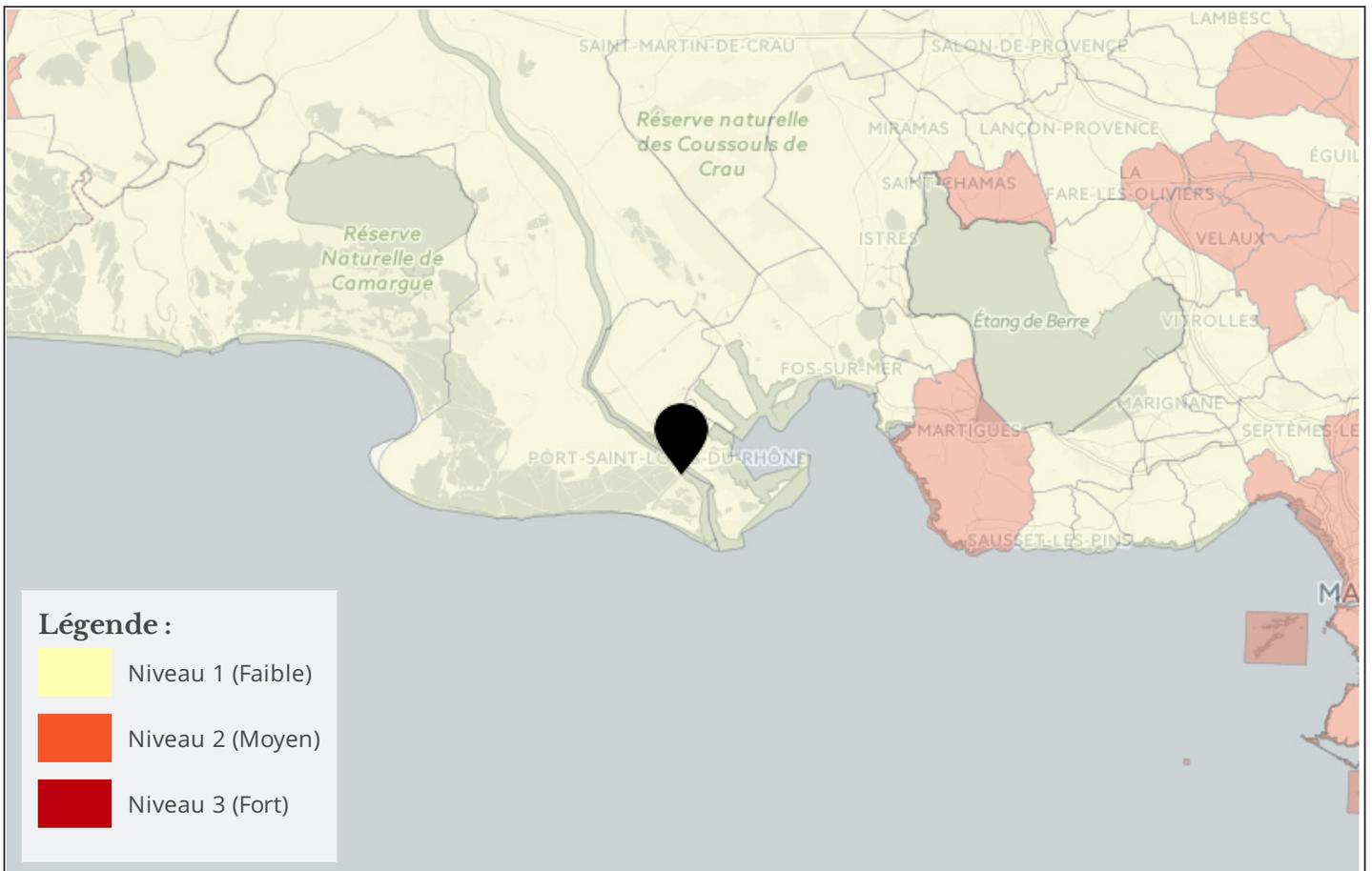
Cartographie des carrières / gypse



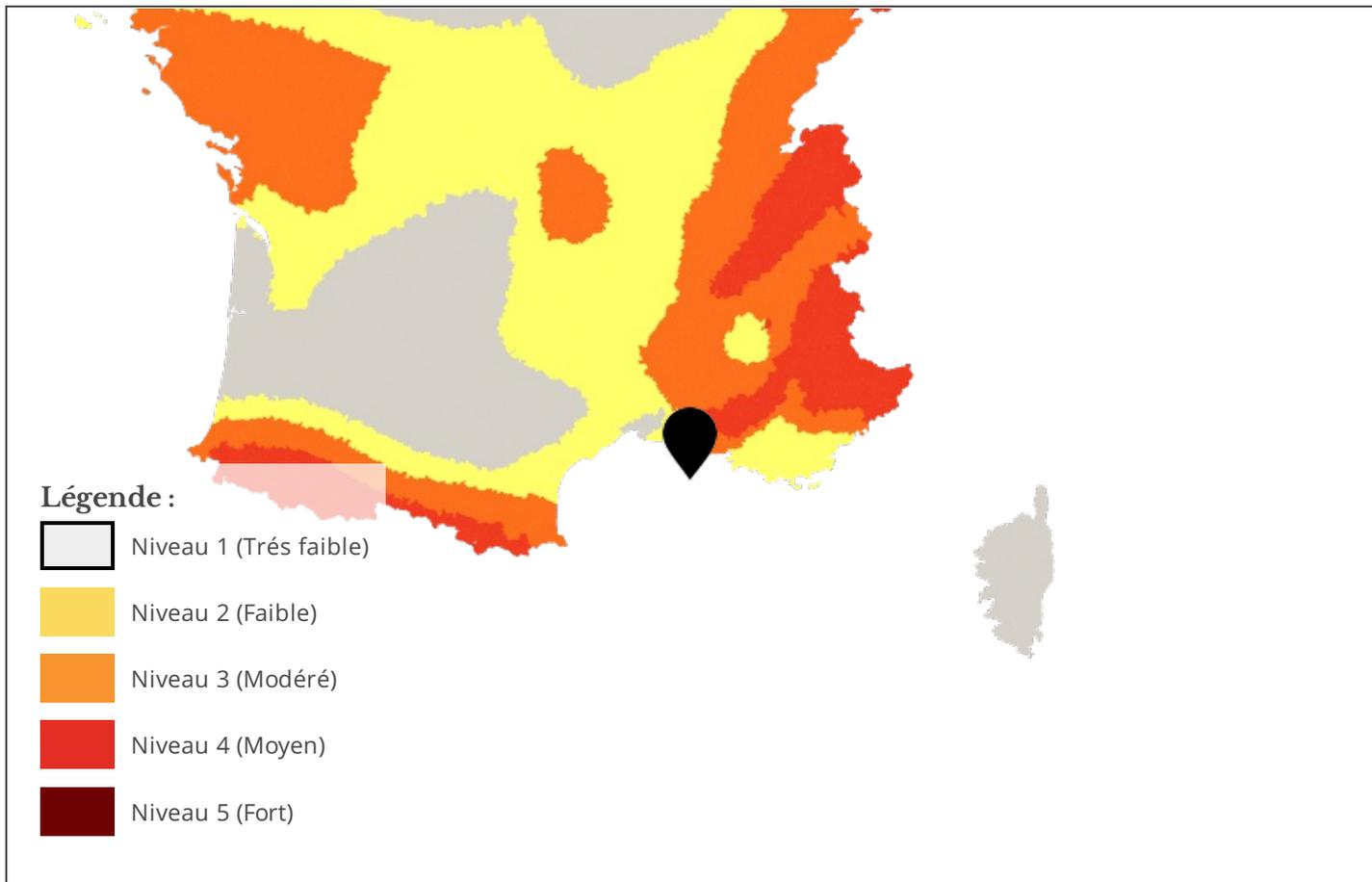
Referentiel cadastral parcelle



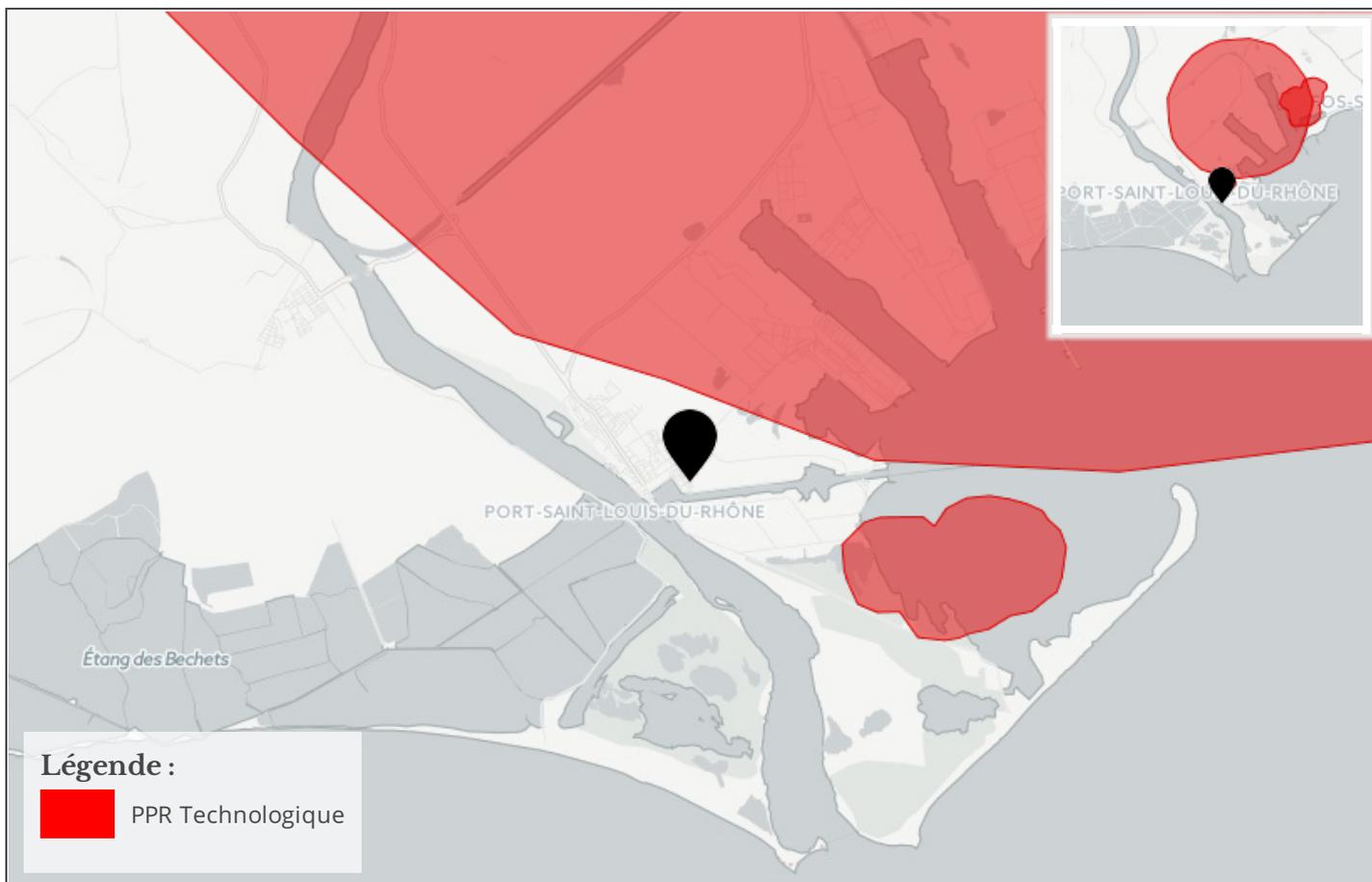
Information RADON



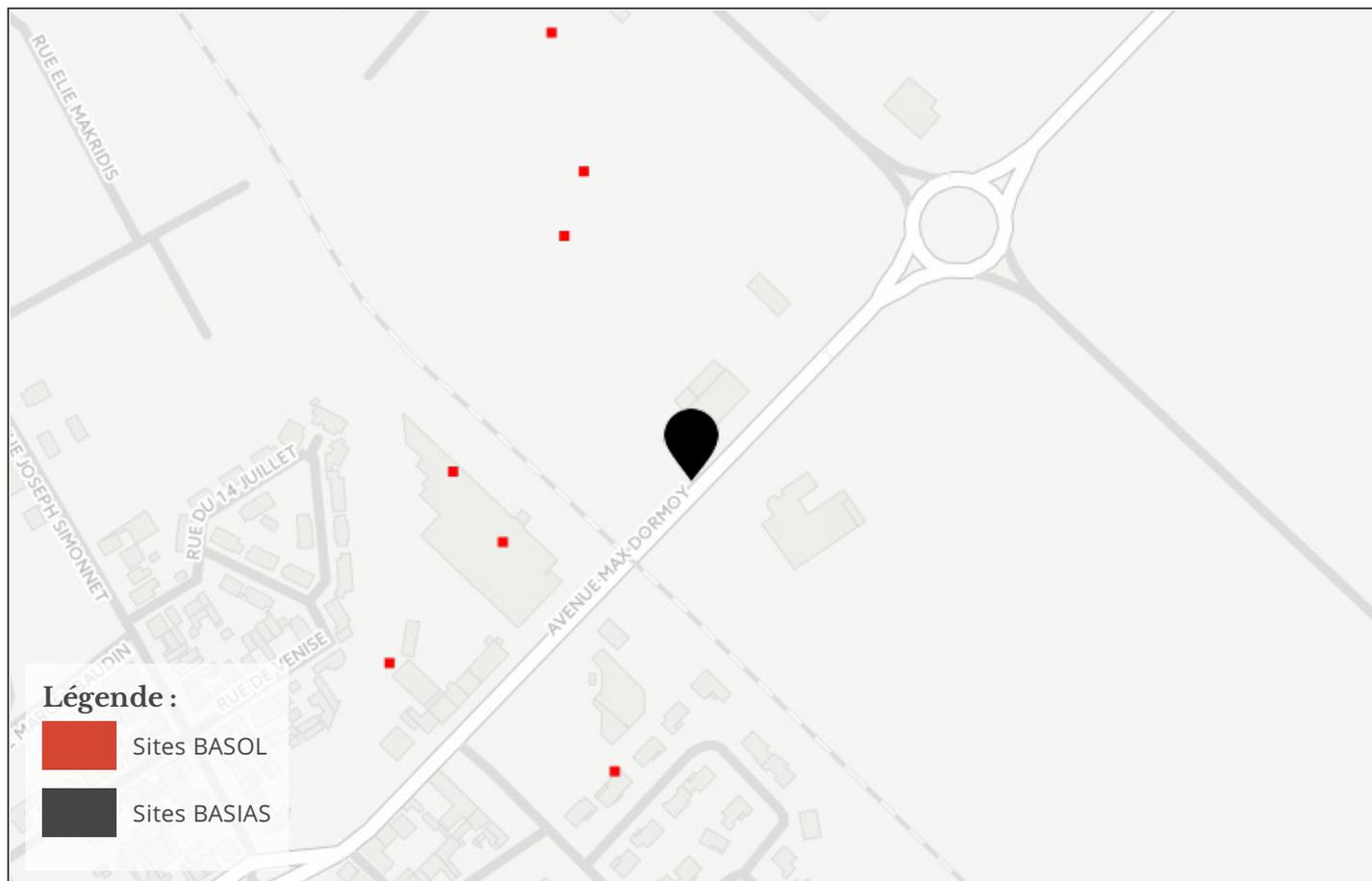
Cartographie des zones sismiques



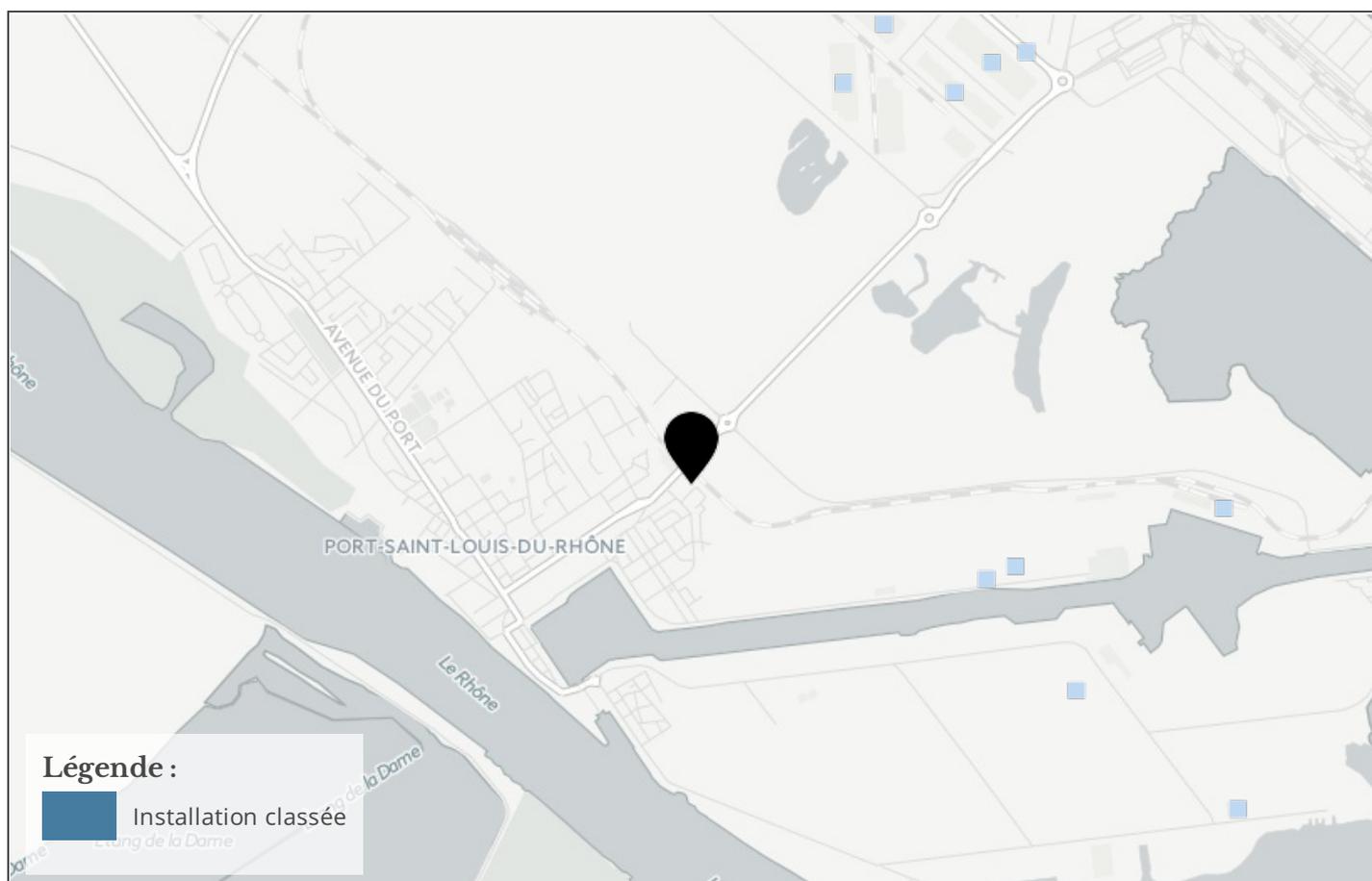
PPR Technologique



Cartographie de pollution des sols



Cartographie des installation classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

en application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° IAL-13078-04

du 5 septembre 2014

Mis à jour le

informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse

code postal ou Insee

commune

25 Avenue Max Dormoy

13230

PORT ST LOUIS DU RHONE

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **prescrit** Oui Non X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **appliqué par anticipation** Oui Non X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR naturels **approuvé** Oui Non X

> si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à :

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>
sécheresse <input type="checkbox"/>	cyclone <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>
séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>	autres <input type="checkbox"/>	

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels Oui Non X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés Oui Non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPR m]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **prescrit** Oui Non X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **appliqué par anticipation** Oui Non X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR miniers **approuvé** Oui Non X

> si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à :

mouvements de terrain **autres**

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers Oui Non X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés Oui Non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR technologiques prescrit et non encore approuvé Oui Non

si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à :

effet toxique X **effet thermique** X **effet de surpression** X

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR technologiques approuvé Oui Non

extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR technologiques Oui Non X

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR technologiques ont été réalisés Oui Non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité **zone 5** **zone 4** **zone 3** **zone 2** X **zone 1**

forte moyenne modérée faible très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente Oui Non

vendeur/bailleur - acquéreur/locataire

8. Vendeur - Bailleur	jean	Durand
9. Acquéreur - Locataire	Jeanne	Dupond
10. Lieu / Date	PORT ST LOUIS DU RHONE	17/06/2017

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Article 125-5 (V) du Code de l'environnement: En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des sites BASIAS (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
PAC1301946	rhocaimpex, , route nationale 568 port-saint-louis-du-rhone (13078)	111 mètres
PAC1301948	ste serris et cie, , route nationale 568a port-saint-louis-du-rhone (13078)	127 mètres
PAC1301936	cheroute et cie, , avenue gare de la port-saint-louis-du-rhone (13078)	131 mètres
PAC1310294	san ouest provence (syndicat agglomération nouvelle ouest provence) / ville de port-saint-louis-du-rhône, déchetterie, centre de transfert, zone d'activité malebarga // avenue max dormoy port-saint-louis-du-rhone (13078)	155 mètres
PAC1301945	sarl comptoir d'implantation des lubrifiants, , route nationale 568a port-saint-louis-du-rhone (13078)	195 mètres
PAC1315253	charvet, , zone d'activité malaberge // rue des commandants favier port-saint-louis-du-rhone (13078)	229 mètres
PAC1313931	ste marine de service, somacer, quai mer (de la) port-saint-louis-du-rhone (13078)	256 mètres
PAC1314635	garage renault //ex: ste bianco produits pétroliers, , zone d'activité malaberge du port-saint-louis-du-rhone (13078)	301 mètres
PAC1311546	autosur / biraben aimé, , 65 rue crmieux port-saint-louis-du-rhone (13078)	317 mètres
PAC1317156	s.a.r.l. fmt, , zone d'aménagement concertée malebarga (du) port-saint-louis-du-rhone (13078)	414 mètres
PAC1301952	ste petronaphte, , faubourg hardon port-saint-louis-du-rhone (13078)	464 mètres

Liste des sites BASOL (potentiellement) pollués (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
13.0012	, site de la societe chimique de gerland, port-saint-louis-du-rhône(13078)	298 mètres

Liste des sites ICPE (à moins de 500 mètres)

Code	Raison social, Activité, Adresse	Dist.
Aucun résultat		

Télécharger l'IAL

<http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/L-Information-Acquereur-Locataire-IAL/L-Information-Acquereur-Locataire>

Déclaration de sinistres indemnisés
L 125-5 du Code l'environnement

Adresse de l'immeuble

Commune

PORT ST LOUIS DU RHONE

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases **OUI** ou **NON**

si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Tempête	Arrêté en date du 18/11/1982	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations, coulées de boue et glissements de terrain	Arrêté en date du 16/10/1984	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Raz-de-marée	Arrêté en date du 24/04/1986	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 09/03/1987	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 25/01/1991	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 29/11/1993	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 26/01/1994	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations, coulées de boue et CMLAV	Arrêté en date du 09/04/1998	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 03/03/2000	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 17/12/2002	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 24/02/2003	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 24/02/2003	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Inondations et coulées de boue	Arrêté en date du 12/12/2003	<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Etabli le :

Cachet / Signature en cas de prestataire ou mandataire

Nom et visa du vendeur ou du bailleur

Visa de l'acquéreur ou du locataire

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le site portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net